

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mercredi 24 avril 2019

COMMÉMORATION DU 74^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DES ALLIÉS SUR L'ALLEMAGNE NAZIE ET DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN EUROPE

Ce 8 mai, la France commémore le 74^e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Signée en deux temps, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Le 8 mai est devenu jour férié en France en 1953 et s'est imposé comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale au même titre que le 11 novembre pour la Grande Guerre.

En 1975, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a supprimé la commémoration de la victoire alliée ce jour-là dans une volonté de réconciliation franco-allemande. C'est finalement par la loi du 23 septembre 1981 que le 8 mai a été rétabli comme journée de commémoration nationale à caractère férié.

Bernard Moraine, maire de Joigny, Claude Josselin, adjoint au maire délégué aux associations patriotiques, correspondant défense, ont le plaisir d'inviter la population à commémorer le **74^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe le mercredi 8 mai 2019.**

10h15 : office religieux en la chapelle de l'hôpital ;

11h30 : cérémonie du souvenir au monument aux morts, place du 11 Novembre.

Avec la participation de l'harmonie municipale, des sapeurs-pompiers et de l'ensemble des associations patriotiques. Dépôt de gerbes, collecte pour la campagne nationale du Bleuet de France.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle du groupe scolaire Albert Garnier.

17h : concert de l'Harmonie municipale dans les salons de l'hôtel de ville. Entrée gratuite.



Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr